

**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES
ET LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

**COMPTE RENDU
RENCONTRE DES COMMISSAIRES**

Jeudi le 27 septembre 2012 à compter de 8 h 30
Salle St-Barnabé, Hôtel Rimouski

PRÉSENCES

- Mireille **Chalifour**, Collège électoral regroupant les organismes de bassin versant
- Max **D'Amours**, intérêts globaux de développement régional
- Marc-André **Dionne**, président de la CRRNT
- Alain **Lapierre**, Collège électoral regroupant les industriels forestiers
- Amélie **Larouche**, Première nation Malécite de Viger
- Patrick **Morin**, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- Bernard **Ouellet**, Collège électoral regroupant les sociétés d'exploitation des ressources, les groupements forestiers et les coopératives de travailleurs
- Joseph **Pitre**, Collège électoral regroupant les industriels de la transformation du feuillu
- Paul **St-Laurent**, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

ET

- Geneviève **Constancis**, CRÉ du Bas-Saint-Laurent
- Jean-François **Gagnon**, Coordonnateur de la CRRNT

ABSENCES

- Yves **Bell**, Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
- Bertin **Denis**, Table des préfets du Bas-Saint-Laurent
- Sylvie **Laliberté**, Collège électoral des producteurs acéricoles
- Pierre **Laplante**, Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent
- Simon **Lemay**, Collège électoral regroupant les gestionnaires fauniques et les représentants des chasseurs, pêcheurs et piégeurs)
- Luc **Sirois**, Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion débute à 08 h 40. Il est proposé d'inverser les points sur la culture forestière et l'appel de projets pour la mise en œuvre du PRDIRT. Les points suivants sont ajoutés au varia :

- Audit FSC
- Transfert de la faune au MDDEP
- PDE de l'OBV de la Matapédia
- Décision du Syndicat des producteurs forestiers concernant les contingents regroupés

2. ADOPTION ET SUIVI DU COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU 12 JUIN 2012

Le compte rendu du 12 juin est adopté sans modification.

Éléments de suivi :

- JF Gagnon diffusera la version finale des règles de fonctionnement : Fait
- JF Gagnon modifiera l'annexe (page de signature) du code d'éthique et l'enverra aux commissaires pour fin de signature : Fait, signature au point 3
- Joseph Pitre enverra le mémoire du CIFQ sur le projet de loi 67 aux commissaires à titre informatif : Fait
- JF Gagnon organisera une rencontre du comité de sélection de la CRRNT d'ici la fin du mois d'août pour effectuer la sélection des projets de mise en œuvre du PRDIRT : fait, présentation au point 5
- JF Gagnon préparera une version officielle du calendrier de travail sur les aires protégées : Fait, voir annexe du CR du 12 juin 2012
- Luc Lavoie enverra sa présentation sur les AIPL aux commissaires et diffusera le document de consultation auprès des intervenants du milieu : Fait
- Déterminer une stratégie pour que les commissaires obtiennent du BFEC l'accès aux résultats complets de la revue 2 du calcul de la possibilité forestière : à discuter au point 8,2
- Joseph Pitre ou Alain Lapierre doit transmettre aux gens de Cédrico. les inquiétudes de la commission concernant le secteur d'intervention (214 ha de coupe totale) de la rivière Assemetquagan, plus particulièrement la récolte de forêt mature, avant la consultation publique : Fait

- Paul St-Laurent s'assure d'effectuer le suivi de l'avis de la CRRNT sur la suspension temporaire des activités industrielles auprès de ses collègues de la DGR-Gaspésie : Fait, lettre de réponse de la DGR-GIM distribuée

3. ADHÉSION DES COMMISSAIRES AU CODE D'ÉTHIQUE

Le code d'éthique et de déontologie récemment adopté par le CA de la CRÉ est endossé par les commissaires. La page de signature (annexe) a été modifiée pour refléter la réalité de la CRRNT plutôt que celle du CA de la CRÉ. Le président de la CRRNT sera l'instance pour trancher quelles dispositions du code s'applique aux commissaires. Les commissaires sont invités à signer le document.

4. MISE EN VALEUR DES CULTURES FORESTIÈRES

Aurélié Sierra de la CRÉ dépose et présente le rapport du *Café de la forêt* tenu le 8 mai dernier dans le cadre d'un forum sur la culture forestière. Cet évènement a rassemblé plus d'une centaine de participants de différents horizons. L'activité a été très appréciée.

Aurélié Sierra dépose et présente le plan d'action pour la valorisation de la culture forestière 2012-2013 qui découle du plan stratégique établi par un comité de partenaires. Ce plan identifie concrètement les actions que chaque partenaire porte dans la prochaine année. Plusieurs cases vides devraient se remplir car certains partenaires n'ont toujours pas identifiés leurs actions. La composition du comité de partenaires est questionnée par les commissaires; Aurélié Sierra réitère que pour le moment le comité est composé des organisations qui réalisent des actions spécifiquement liées à la mise en valeur des cultures forestières et non pas des organisations ou des individus qui seraient visés par ces actions.

Aurélié Sierra, secondé par Marc-André Dionne, présente un projet de partenariat avec le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent pour promouvoir la culture forestière. Ce partenariat qui reste à être précisé pourrait inclure une contribution financière (10 000\$ à 15 000\$) pour supporter la création artistique sur le sujet. De son côté, le Conseil est emballé par l'idée et voudrait bien utiliser ce financement comme levier auprès d'autres bailleurs de fond du milieu culturel.

Patrick Morin félicite Aurélié Sierra pour ces efforts dans ce dossier pas toujours évident.

5. SUIVI DE L'APPEL DE PROJETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRDIRT (PMVRMF-VOLET II-ENVELOPPE RÉGIONALE)

Le comité de sélection a tenu une rencontre le 22 août dernier pour sélectionner les différents projets de mise en œuvre du PRDIRT pour 2012-2013. Les commissaires présents à ce comité soulignent qu'environ la moitié des projets étaient peu ou pas alignés avec les priorités du PRDIRT. De plus, la contrainte du 31 mars pour réaliser les travaux a été un obstacle majeur pour certains projets. Dans ce contexte, le comité a fait preuve de sagesse et a retenu les projets les plus structurants pour la région. JF Gagnon présente un tableau (confidentiel) qui résume les montants demandés et accordés à chacun des projets. Une partie de cette information sera rendue publique sur le site internet de la CRÉ. L'enveloppe budgétaire disponible, soit 239 000\$, a été accordée en quasi-totalité.

6. RENCONTRE RÉGIONALE SUR LES PAYSAGES SENSIBLES

JF Gagnon procède à la lecture de la fiche *Réflexion sur les encadrements visuels* et de l'ébauche de grille en vue de l'atelier régional. Les commissaires questionnent la finalité d'un tel atelier et certains éléments de la fiche. Il est convenu de reformuler la fin de la section « contexte local » afin d'être fidèle aux discussions des tables de GIRT sur le sujet et d'être plus explicite dans les objectifs de l'atelier concernant l'expression des participants sur la sensibilité des paysages. Les commissaires sont d'avis que le dossier est à la fois local et régional. Au niveau de la démarche, les commissaires qui participent aux tables de GIRT sont plutôt d'avis qu'un minimum de préparation, voir un devoir à réaliser, s'impose pour les participants en amont de l'atelier. À cet effet, une première discussion sur le sujet en table locale serait préférable. Il est proposé également que Paul St-Laurent partage son expérience avec le comité GIRN en Gaspésie lors de l'atelier.

7. CONSULTATION SUR LES AIRES D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LIGNEUSE (AIPL) EN TERRITOIRE PUBLIC

7.1 BREF RETOUR SUR LA CONSULTATION EN COURS

Luc Lavoie de la CRÉ résume le déroulement de la consultation :

Juillet : Lancement des consultations et mise en ligne du document sur les AIPL;

6-7 septembre : Rencontre d'information à Cabano (15 personnes) et à Saint-Gabriel (25 personnes);

30 septembre : Date limite pour soumettre un mémoire.

Plusieurs commissaires soulignent la clarté et la concision du document de consultation.

7.2 AVIS DES COMMISSAIRES SUR LES QUESTIONS 1 À 4 DU DOCUMENT DE CONSULTATION AFIN D'ALIMENTER L'ÉLABORATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

Luc Lavoie interroge les commissaires sur le document de consultation afin de recueillir leurs préoccupations et commentaires sur les AIPL. Outre les opinions respectives de chacun, plusieurs questions importantes sont soulevées par les commissaires. Ces questions nécessiteront des réponses qui seront cruciales pour l'implantation des AIPL, notamment : fiabilité des données de base (cartographie), les intentions gouvernementales et financement de l'aménagement dans les AIPL et hors AIPL, avantages et inconvénients.

7.3 PROCHAINES ÉTAPES

Il est convenu que Luc Lavoie présentera le rapport de consultation ainsi qu'une proposition de critères de localisation des AIPL à la prochaine rencontre de la commission. De plus, il validera auprès de personnes-ressources la carte de potentiel du ministère. Suite à ces informations, les commissaires pourront discuter des prochaines étapes.

8. ANALYSE COÛTS-BÉNÉFICES DE L'IMPLANTATION DES CIBLES QUANTITATIVES DU PRDIRT ET DE NOUVELLES AIRES PROTÉGÉES

8.1 ÉTAT D'AVANCEMENT

Luc Lavoie explique que les travaux du comité sur l'analyse coûts-bénéfices avancent bien. Le comité s'est réuni à trois reprises, ce qui a permis de convenir des paramètres qui seront analysés. La majorité d'entre eux le seront directement à partir du logiciel Woodstock et quelques uns seront traités à part. Une dizaine de scénarios seront évalués par le comité. Des premiers résultats préliminaires devraient être disponibles d'ici la mi-octobre. Le modèle du BFEC semble également se raffiner et la revue 3 du calcul de la possibilité forestière sera bientôt disponible pour les travaux du comité. Toutefois, les modèles pour l'habitat de la martre et de l'original ne seront disponibles qu'en février.

8.2 INTERVENTION AUPRÈS DU BFEC POUR L'ACCÈS AUX RÉSULTATS DU CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Luc Lavoie a sensibilisé les gens du BFEC en région à la demande des commissaires d'avoir accès aux chiffres du calcul de la possibilité forestière pour éclairer la prise de décision sur les aires protégées et les cibles. Une certaine ouverture a été démontrée de leur part. **Il a été convenu de faire une demande officielle auprès du Forestier en chef. Le président de la CRRNT lui enverra une lettre officielle en ce sens.**

9. VARIA

a. AUDIT FSC

La rencontre de fermeture lors de l'audit semble avoir soulevé bien des surprises. Les auditeurs sont en réflexion sur pas moins de six RAC-majeurs (dont la rétention variable et les aires protégées), ce qui pourrait mettre le certificat à risque. Le rapport préliminaire est attendu pour la mi-octobre. D'ici là et après, des efforts supplémentaires seront déployés pour démontrer la conformité aux exigences de la norme.

b. TRANSFERT DE LA FAUNE AU MDDEP

Paul St-Laurent explique la nouvelle situation et répond de son mieux aux questions des commissaires sur la poursuite de l'implantation du nouveau régime forestier, notamment l'approche intégrée et régionalisée (AIR), par son ministère. Les commissaires désirent discuter d'une éventuelle action à saveur politique dans ce dossier. Paul St-Laurent se retire pour laisser les commissaires avoir cette discussion entre eux.

Il est convenu que le président de la CRRNT et/ou le président de la CRÉ écrira aux ministres concernés afin de partager nos craintes pour la mise en œuvre du nouveau régime et les sensibiliser à l'importance de maintenir une approche intégrée et régionalisée forte.

c. PDE DE L'OBV DE LA MATAPÉDIA

Mireille Chalifour informe les commissaires que le premier Plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière Matapédia a été entériné par le gouvernement et que les différentes planifications pourront s'y référer.

d. CONTINGENTS REGROUPÉS EN FORÊTS PRIVÉES

Bernard Ouellet sensibilise les commissaires à l'importance pour l'aménagement de la forêt privée d'une récente décision du Syndicat des producteurs de bois du BSL concernant l'abolition des contingents regroupés. Le représentant du Syndicat étant absent, il est difficile pour les commissaires de s'approprier les deux côtés de la médaille dans ce conflit potentiel entre les organisations œuvrant en forêt privée. Il a été convenu que la CRÉ interpelle les deux partis pour comprendre cette décision et ses impacts sur l'aménagement des forêts privées et sur l'approvisionnement des usines de bois de trituration.

Prochaine réunion au début de novembre, date à déterminer électroniquement.
Fin de la réunion à 16:20.

Éléments nécessitant un suivi :

- Luc Lavoie présentera le rapport de consultation ainsi qu'une proposition de critères de localisation des AIPL à la prochaine rencontre de la commission.
- Le président de la CRRNT enverra une demande officielle auprès du forestier en chef pour l'accès aux données de l'analyse coûts-bénéfices.
- Le président de la CRRNT et/ou le président de la CRÉ écrira aux ministres concernés par le transfert de la faune au MDDEP.

Jean-François Gagnon
Coordonnateur de la CRRNT